

DROIT, ECONOMIE, GESTION

LICENCE PROFESSIONNELLE AGENT DE RECHERCHES PRIVEES

#	Niveau d'étude visé BAC +3	#	ECTS 180 crédits crédits	#	Durée 1 an	#	Composante Droit - Economie - Gestion
---	-------------------------------	---	-----------------------------	---	---------------	---	--

Présentation

L'université de Nîmes est la seule université française du Sud de la France à offrir une formation qualifiante d'agent de recherche privée. Les étudiants peuvent ainsi grâce à la licence professionnelle Agent de Recherche Privée (ARP) de l'université de Nîmes acquérir un diplôme de niveau Bac +3. Notre formation, accréditée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, met au service des étudiants tous les enseignements pratiques et théoriques indispensables à l'exercice du métier de détective privé. De nombreux professionnels notamment des ARP expérimentés, des avocats, des anciens fonctionnaires de police, des généalogistes mais également des maîtres de conférences en droit public et droit privé de l'université de Nîmes font partie de l'équipe pédagogique et garantissent un enseignement de qualité. Parmi les enseignements théoriques, une large place est faite aux matières juridiques étant donné que le métier d'ARP se caractérise comme étant une profession exercée au service de la preuve et au bénéfice des instances judiciaires. De nombreux enseignements théoriques et pratiques permettent d'appréhender le métier.

La période d'enseignement dure sept mois, de septembre à mars. S'en suit une période de stage de trois mois permettant aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle.

L'équipe pédagogique de la licence pro ARP accompagne les étudiants durant ces deux phases d'apprentissage pour leur offrir les meilleures chances de réussite.

Objectifs

Cette formation répond aux demandes sans cesse croissantes de jeunes adultes désirant entrer dans la profession, et aux souhaits de toutes les catégories de personnes soucieuses d'accroître ou d'acquérir des connaissances dans le domaine de l'enquête privée.

Savoir-faire et compétences

À l'issue de la licence professionnelle, les stagiaires de la formation continue seront capables, en termes de savoirs, de/d' :

- Acquérir la maîtrise du champ d'application, de l'environnement juridique, de la définition et la détermination précise des tâches que peuvent assurer les agents privés de recherche en termes de savoir-faire
- Utiliser des outils et de mettre en œuvre des méthodologies pour la recherche du renseignement et l'administration de la preuve en termes de savoir-être
- Répondre, dans le cadre déontologique professionnel, aux besoins légitimes de tout citoyen qui estime subir un préjudice civil, pénal ou commercial, en conformité avec les lois de la République.

Dans le cadre de leur apprentissage, les étudiants devront apprendre à :



- Effectuer des enquêtes privées destinées à permettre l'administration de la preuve devant la justice dans le cadre de la réparation d'un préjudice,
- Rechercher et collecter l'information dans un cadre général,
- Effectuer des contrôles permettant de prévenir ou déjouer les tentatives d'escroqueries ou d'abus de confiance subis par des particuliers et/ou des sociétés,
- Rechercher des personnes disparues sans qu'il y ait obligatoirement présomption de délit, de crime ou d'accident,
- Mener des interventions et démarches spécifiques ayant pour objet la lutte anti-contrefaçon et le contre-espionnage industriel,
- Assurer de la prévention ayant trait à la sécurité pour les entreprises et les organismes financiers,
- Réaliser des contre-enquêtes représentant un dernier recours pour les justiciables,
- Rédiger des rapports de synthèse, de vacations, de notes d'informations,
- Gérer son agence, réception, conseil et assistance des clients.
- Assurer des missions de marketing et de comptabilité.

Les + de la formation

Partenaires :

L'Institut de formation des Agents de Recherches (I.F.A.R.).

Organisation

Contrôle des connaissances

La Licence professionnelle AGENT DE RECHERCHES PRIVÉES est acquise à la triple condition que :

- L'étudiant ait obtenu la moyenne générale compensée de l'ensemble composé des Unités d'Enseignement et de l'Unité Professionnelle sanctionnée par un rapport de stage.

- Tout étudiant qui n'aura pas obtenu la moyenne à cette épreuve fondamentale ne pourra pas valider son année.
- L'étudiant justifie d'une moyenne égale ou supérieure à 10 à l'Unité Professionnelle.

La moyenne générale compensée est déterminée à partir des coefficients attribués aux diverses Unités d'Enseignement.

Le contrôle des connaissances prend la forme d'un contrôle terminal écrit ou oral, d'un contrôle continu ou d'une combinaison des deux.

Les modalités de déroulement des épreuves écrites terminales sont conformes à la charte des examens telle que définie par l'université de Nîmes.

Les modalités de l'éventuel contrôle continu des connaissances sont fixées par chaque enseignant qui en informe les étudiants en début d'année.

Admission

Conditions d'admission

Le public prioritairement retenu sera issu d'une L2 droit ou d'une L2 AES, et il aura les connaissances de base indispensables en matière juridique. Des modules de remise à niveau en droit sont également prévus, en particulier pour les salariés en formation continue, et n'ayant pas forcément l'ensemble des pré-requis en droit pénal ou en droit civil.

Modalités d'inscription

Dossier de candidature sur # ecandidat.unimes.fr

Public cible

- Licence Droit ou AES (L2)
- Tout public titulaire du niveau bac + 2, après étude du dossier.



Et après

Insertion professionnelle

- Enquêteur salarié
- Directeur d'agence ou collaborateur indépendant

Référentiel national de compétences : Fiche n° 30042

Nomenclature des spécialités de formation : 344 -
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Thésaurus de l'offre de formation : # 42838 - Détective

ROME : # K2502 - Management de sécurité privée

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

scolarité licence droit

04 66 36 45 42

scolarite.droit@unimes.fr

Responsable pédagogique

Dhiego Teles Da Silva

dhiego.teles-da-silva@unimes.fr

Responsable pédagogique

Caroline Berger Le Chanony

+33 4.66.36.45.57

caroline.berger@unimes.fr

Lieu(x)

30000 Nîmes

